



HONORAIRES AGENCE

TVA incluse (20%)
au 1er février 2021
(Validé jusqu'au 31/12/2021)

MANDAT DE VENTE

Honoraires à la charge vendeur
sauf indication contraire inscrite sur le mandat de vente

< à 50 000 €	15%
De 50 001 € à 100 000 €	9%
De 100 001 € à 250 000 €	7%
De 250 001 € à 350 000 €	6,5%
De 350 001 € à 450 000 €	6%
De 450 001 à 600 000 €	5,5%
De 600 001 € et >	5%

Fonds de commerce / Murs commerciaux / Terrains 10%

MANDAT DE RECHERCHE

IDEM MANDAT DE VENTE sur le budget max de l'acquéreur

LOCATIONS

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014

Les honoraires applicables au locataire et au bailleur sont de :

- 12 € / m² de surface habitable en zone très tendue
- 10 € / m² de surface habitable en zone tendue*
- 8 € / m² de surface habitable partout ailleurs
- Rédaction état des lieux 3 € / m²

* Toulouse : Zone Tendue - Loi Alur

Le consommateur reconnaît que la présente fiche d'informations précontractuelles lui a été remise avant la conclusion et la signature de tout mandat.